

### **Livre 1, Article 6.3**

*Ci-dessous une demande officielle d'interprétation par le Secrétaire Général, en tant que membre ex officio du Conseil, concernant les distinctions de la FITA pour les performances réussies:*

- 1. Lorsqu'un archer réussit un score plus haut que celui de la distinction la plus basse qu'il peut gagner, est-ce que son Association Membre est obligé de lui donner aussi la(les) distinction(s) en dessous? Si la Fédération Nationale en a le droit, est-elle libre de demander le remboursement des coûts? Si oui, ce montant peut-il être plus grand que le prix coûtant de ces récompenses (tous frais de douane et de port inclus)?*
- 2. Une Association Membre peut-elle demander un remboursement des distinctions obtenues par l'archer?*
- 3. Lors d'un tournoi arrowhead de deux jours, est-ce que le seul facteur déterminant si oui ou non un archer peut un jour obtenir une distinction est le fait que l'association membre a enregistré le tournoi comme arrowhead simple ou double, ou y a-t-il d'autres restrictions?*

Le Comité C&R est unanime:

Q 1: Si l'archer demande également la distinction la plus basse (qu'il n'a pas encore eu), l'Association Membre ne peut pas refuser la demande. Le prix demandé par l'Association Membre est un problème interne (voir réponse à la question 2).

Q 2: Une Association Membre peut demander un remboursement des distinctions. Les coûts administratifs sont du domaine interne tant que les prix fixés sont raisonnables et ne détruisent pas l'idée qu'on peut se faire d'une distinction.

Q 3: Si le tournoi consiste en deux épreuves arrowhead différentes, une distinction est possible pour chaque épreuve (voir article 6.3.5.4). Le tournoi doit être enregistré comme une double épreuve arrowhead et les scores doivent être gardés séparément pour chaque épreuve arrowhead.

### **Le Comité C&R, juillet 2005**